



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

73^e Séance tenue le lundi 1^{er} mai à 17 h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente et conseillère, district de Bellevue (no 14)
M. Jean Lessard, conseiller - district de la Rivière-Blanche (no 16)
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable commissions et comités
M. Mathieu Archambault, responsable commissions et comités

Personne-ressource :

M. Dave Cassivi, chargé de projets en environnement

ABSENCES :

Membres :

M. Mike Duggan, conseiller - district de Lucerne (no 2)
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

Personnes-ressources :

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire
M^{me} Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 5.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017
4. Signature du procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande à la CPTAQ, Autoriser la vente d'une partie du lot 1 372 809 pour installer un verger au 307, chemin Proulx
8. Période de questions des citoyennes et citoyens
9. Sujets divers :
10. Levée de la séance

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017

Le procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017

Le procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017 est signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 72^e séance tenue le 3 avril 2017

Budget du gouvernement du Québec : Un pouvoir de taxation sur les terres en friches accordé à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

On mentionne que :

- Après vérification, il n'y a pas de comité agricole à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- D'autres villes ont été interpellées, notamment Trois-Rivières, Sherbrooke et la MRC de Pontiac, afin d'en savoir plus sur la possibilité de taxer les terres laissées en friches;
- Cette taxation pourrait réduire les terres laissées en friches et stimuler les activités agricoles;
- L'UMQ est intéressé par cette initiative, tout comme les autres villes qui ont été sollicitées;
- Des rencontres seront prévues avec certaines villes afin d'obtenir encore plus d'information.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA est fixée au 5 juin 2017.

7. Demande à la CPTAQ – Autoriser la vente d'une partie du lot 1 372 809 pour installer un verger – 307, chemin Proulx – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard

On explique que la demande consiste en une transaction foncière qui mènera au morcellement du lot 1 372 809 en deux propriétés. Le lot nouvellement créé servira alors à l'implantation d'une nouvelle culture, soit un verger. L'emplacement sert actuellement de pâturage pour chevaux. Ainsi, une demande doit être déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Commentaires et suggestions :

- Le lot initial, avant morcellement, a une superficie de 250 000 m²;
- Le lot projeté qui servira à l'implantation de la nouvelle culture aura une superficie de 120 000 m²;
- La culture projetée sur le nouveau lot permettra la mise en valeur du territoire agricole;
- Une seule construction est déjà présente sur le lot projeté, soit un abri à chevaux face au chemin Proulx;
- Aucune autre construction ne devrait y être érigée, puisque les futurs propriétaires possèdent déjà une habitation sur le lot en façade sur ce même chemin Proulx;
- Le projet semble bien ficelé;
- Un kiosque de vente des produits de la ferme est également prévu, ce qui cadre bien dans le développement agrotouristique souhaité dans la région.

R-CCA-2017-05-01 / 2

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour aliénation d'une partie du lot 1 372 809 a été formulée à la commission de la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions applicables du Règlement de zonage numéro 502-2005;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande favorisera le développement des activités agricoles à Gatineau :

Que le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande d'appuyer la demande

d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 1 372 809, au 307, chemin Proulx, formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre d'installer un verger.

RECOMMANDÉE

8. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période publique de questions.

9. Sujets divers

Aucun sujet divers n'a été inscrit à l'ordre du jour.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 20.